

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 14 septembre 2017, déléguant compétence au Bureau pour prendre toutes décisions relatives à l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et délaissés des parcs d'activités pour un montant inférieur à 200 000 € HT/HD,
- Vu la délibération du Bureau du 16 novembre 2017 approuvant l'acquisition de la parcelle AE 11 sur Vendeville, propriété de l'indivision Descamps, pour un prix de vente de 56 300 € et le règlement d'une indemnité d'éviction due à l'exploitant d'un montant de 11 260 €,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Madame Barbara PLANCKE**, Chef de projet, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée AE 11 à Vendeville, dans les conditions énoncées à la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 11 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN